

18 OCTOBRE  
2021

# UNSA-FLASH

// Bulletin d'information pour les agents du SDIS 33 //



N°21

## Arrêt de la sur-cotisation salariale CNRACL

Lors de l'assemblée générale de la FNSPF organisée à Marseille, le Président de la République a annoncé officiellement l'arrêt d'une part salariale de la sur-cotisation CNRACL.

Pour qu'elle soit effective, elle doit être entérinée par le vote du parlement dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022.

**++ NOUS ESTIMONS DONC QU'ELLE POURRAIT ÊTRE APPLICABLE DÈS LE 1ER JANVIER 2022 ++**

Voici comment calculer le montant de salaire que vous devriez récupérer :

- ✓ Prenez votre dernier bulletin de salaire.
- ✓ Repérez le code 722.00 qui correspond à la « Sur-cotisation CNRACL ».

722.00	Sur cotisation CNRACL	1244.74	3.8000	47.30
--------	-----------------------	---------	--------	-------

- ✓ Multipliez la somme de la colonne « BASE/MONTANT » par 1,8% (ou 0,018).
- ✓ Le résultat correspond à la somme que vous récupérerez sur votre salaire.

Vous noterez que la colonne « NOMBRE/TAUX » indique aujourd'hui 3,8%. Ce n'est donc pas la totalité de la sur-cotisation qui est supprimée. En effet, ces 3,8% se décomposent ainsi :

- ➔ 2% dédiés au financement des années de bonification (1 an de cotisation tous les 5 ans), qui nous autorise à faire valoir nos droits à la retraite 5 ans avant l'âge légal. Nous continuerons à payer ces 2% de sur cotisation.
- ➔ 1,8% de cotisation solidaire, qui ont permis de financer l'intégration de la prime de feu dans le calcul du montant de la retraite de nos collègues qui n'avaient pas suffisamment cotisé. Elle devait s'arrêter en 2003... C'est bien cette proportion qui va (enfin) s'arrêter.

L'UNSA-SDIS33 est heureuse et fière de trouver enfin une issue favorable à cette revendication que nous portons depuis de nombreuses années.

Elle est la résultante de l'énergie que votre syndicat a dépensé en rencontrant nos députés, nos sénateurs et nos ministres, etc...

**Ce sont vos voix lors des élections qui nous permettent d'obtenir du temps pour défendre ce type de dossiers... merci de votre confiance !**